



Objectifs :

Ce projet a été développé pour répondre aux exigences de :

- la densification urbaine (loi SRU),
- la construction de bâtiments collectifs BBC à coût maîtrisé,
- développement de la filière bois construction.

Il consiste à proposer une offre constructive mixte murs ossature bois structurant sous plancher béton pour faciliter la construction de petits collectifs urbains ou péri-urbains ($\leq R+3$). Cette offre s'appuie sur :

- les murs à ossature bois, qui apportent une réponse pertinente pour la réalisation de murs fortement isolés grâce à un très bon rapport épaisseur mur/résistance thermique,
- les planchers béton, qui sont une réponse économique, parfaitement adaptée en séparatif logements avec un bon rapport prix/épaisseur/performance acoustique/inertie.

La technique innovante développée par INTEGRAL BOIS SYSTEM est d'utiliser les murs à ossature bois pour contreventer le bâtiment en stabilisant un système poteau-poutre béton bi articulé qui lui, est dimensionné pour reprendre exclusivement les efforts descendants

Retombées :

Cette innovation a permis à INTEGRAL BOIS SYSTEM de transférer progressivement son positionnement initial sur le logement individuel groupé vers le logement collectif.

Ce système constructif mixte a été retenu pour le programme de construction SYLVANIA - marché cadre de 400 logements - avec le bailleur social Girondin AQUITANIS.

Impacts sur la filière:

Mettre la filière bois construction au même rang que les autres filières de construction par un renforcement de son positionnement, en offrant une alternative à la technique dite du « mur manteau » (déjà utilisé pour les immeubles collectifs $> R+3$) en utilisant le système MBS pour les immeubles $\leq R+3$.



Coordinateur :

Nom : Christophe JOURDAIN

Société : INTEGRAL BOIS SYSTEM

Adresse : Chemin de Lissandre
33150 CENON

E-mail : christophe.jourdain@integralbois.fr

Date de labellisation : Mai 2011

Durée du projet : 24 mois
Janvier 2010 - Août 2012

Lieu de réalisation du projet : Aquitaine



Budget Total : 307 000 €

Montant de l'autofinancement : 256 000 €

Financement obtenu : 29 800 €

Financeurs : Conseil Régional D'Aquitaine

